

Gouvernement du Québec

Décret 151-2022, 16 février 2022

CONCERNANT la nomination de madame Julie Bissonnette comme sous-ministre associée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Julie Bissonnette, vice-présidente au développement durable et aux partenariats en territoire nordique, Société du Plan Nord, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre associée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, administratrice d'État II, au traitement annuel de 197 303 \$ à compter du 7 mars 2022;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Julie Bissonnette comme sous-ministre associée du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

76480

Gouvernement du Québec

Décret 152-2022, 16 février 2022

CONCERNANT la nomination de monsieur David Brulotte comme délégué général du Québec à Los Angeles, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE monsieur Philippe Huneault a été nommé délégué général du Québec à Los Angeles, aux États-Unis, par le décret numéro 1317-2021 du 13 octobre 2021, qu'il quitte ses fonctions et qu'il y lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur David Brulotte, délégué général du Québec à Tokyo, au Japon, soit nommé, par commission sous le grand sceau, délégué général du Québec à Los Angeles, aux États-Unis, chargé de représenter le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle dans les États suivants : Alaska, Arizona, Californie, Colorado, Hawaï, Idaho, Montana, Nouveau-Mexique, Oregon, Utah, Washington et Wyoming, à compter du 4 avril 2022, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Conditions de travail de monsieur David Brulotte comme délégué général du Québec à Los Angeles

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme monsieur David Brulotte, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme délégué général du Québec à Los Angeles.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ci-après appelé le ministère, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, monsieur Brulotte exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 4 avril 2022 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.

3. CONDITIONS DE TRAVAIL

À compter de la date de son engagement, monsieur Brulotte reçoit un traitement annuel de 181 534 \$.